

M. GREEN: Par une telle décision, Votre Honneur modifie profondément la coutume suivie à la Chambre et ne se conforme pas rigoureusement au Règlement. Nous avons parfaitement le droit de discuter le projet de résolution et tous les problèmes qu'il vise pendant que Votre Honneur occupe le fauteuil. Les termes en sont assez généraux; je vais en donner lecture:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé afin d'autoriser la Commission à assurer des pensions à ses membres, fonctionnaires et employés et à décréter l'augmentation du prix minimum à l'égard des livraisons de blé; afin d'étendre la régie du mouvement interprovincial des produits du blé et d'autoriser le gouverneur en conseil à appliquer le régime actuel à l'avoine ou à l'orge.

Le projet de résolution couvre donc un champ assez vaste et tant que l'honorable député de Calgary-Ouest traite des sujets qui s'y rapportent, il n'y a pas lieu de restreindre l'exercice de son droit.

Le très hon. M. HOWE: Lequel de ces sujets l'honorable député a-t-il traité?

L'hon. M. ROWE: Il les a tous abordés, personne ne le sait mieux que l'honorable député.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je tiens à rappeler aux honorables députés que je ne rends pas une décision. Je comprends parfaitement que les termes de la résolution embrassent les sujets que l'honorable député a touchés.

M. CASSELMAN: Pourquoi enfreint-il le Règlement, monsieur l'Orateur?

M. L'ORATEUR: A l'ordre! J'ai signalé à la Chambre que la motion avait pour objet de permettre à l'Orateur de quitter le fauteuil, afin que la Chambre se forme en comité pour l'examen de la résolution. La coutume veut que nous accordions beaucoup de latitude aux honorables députés qui prennent la parole à l'étape de la résolution et en présence de l'Orateur. Je ne dis pas que nous pouvons ou que nous ne pouvons pas agir ainsi. Je cherche simplement à aider la Chambre, en évitant que la discussion se répète deux fois, ici même et en comité.

M. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je vous signale...

M. L'ORATEUR: A l'ordre! Je prie l'honorable représentant de Calgary-Ouest (M. Smith) de poursuivre.

M. ROSS (St. Paul's): Monsieur l'Orateur, je pose la question de Règlement. Depuis toujours, lorsque le Gouvernement présente

[M. l'Orateur.]

des mesures nécessitant des dépenses de deniers publics, on permet aux honorables députés d'exposer leurs griefs. Nous avons donc l'occasion de le faire, puisque le Gouvernement demande des fonds.

M. L'ORATEUR: La parole est à l'honorable représentant de Calgary-Ouest.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, le ministre du Commerce m'a signalé qu'il ne reste que neuf jours. Nous nous rendons compte tous deux qu'il nous reste encore moins de temps et que nous avons réalisé peu de progrès.

Je m'efforce de limiter mes remarques à la dernière partie de la résolution, qui se lit ainsi:

...et d'autoriser le gouverneur en conseil à appliquer le régime actuel à l'avoine ou à l'orge et sur le projet d'amendement.

Je parlais de l'orge. Ma mémoire, assez bonne, n'embrasse pas, cependant, de longues périodes; or, comme je suis tranquille depuis quelque temps, j'ai probablement oublié ce que je discutais.

En premier lieu, je m'oppose catégoriquement à ce qu'on assujettisse ces céréales au régime obligatoire. Voici pourquoi: je comprends l'attitude de la C.C.F. qui désire amener la production et la distribution sous la réglementation de l'Etat. D'ailleurs, on peut invoquer plusieurs arguments à l'appui de son point de vue, mais ceux qui se sont rangés, même superficiellement, du côté de l'entreprise libre ne sont aucunement justifiés d'élaborer un tel programme à l'égard de l'avoine et de l'orge. J'ajoute même que rien ne motive l'assujettissement des céréales secondaires au régime obligatoire, au régime policier qui intente depuis quelque temps 400 ou 500 poursuites par année uniquement à l'égard du blé. On n'a pas encore expliqué pourquoi les pouvoirs de vente de la Commission du blé doivent viser ces céréales.

Je sais pertinemment qu'il y a quelques années la Commission du blé ne désirait pas régir le blé et l'orge. J'ai l'impression qu'elle n'a pas changé d'avis. L'un des membres du cabinet pourrait peut-être nous renseigner sur ce point.

Mes amis de la C.C.F. qui viennent des Prairies me diront-ils ce qui arrivera de nous, les cultivateurs? La Commission du blé et par conséquent le Gouvernement ne savent plus sur quel pied danser. Les céréales secondaires posent un problème tout autre que le blé. Nous exportons le blé à tous les pays du monde. Nous en expédions la majeure partie à l'étranger. Au contraire, nous n'envoyons outre-frontière qu'une quantité insi-